



NAPA Nouvelles des Aires Protégées en Afrique

News from African Protected Areas

N°92
Décembre 2015



Edito

Geoffroy MAUVAIS
Coordinateur du Papaco

Quelqu'un entend-il ?

Au moment où toute la planète se retrouve pour parler du climat, où le sentiment que l'Humanité prend - enfin - conscience de la situation nous submerge, que nous nous réjouissons tous de ce pas qu'on nous garantira historique, assurément, à la fin de la COP, je me demande qui écoute, et surtout qui entend ?

Ce ne sont pas les phrases creuses, les textes stérilisés ou les speakers désabusés qui m'inspirent cette question, tout cela, on en a tellement l'habitude qu'on ne le voit plus. Non, ce sont les résultats de l'analyse de situation de la « grande faune » en Afrique de l'Ouest et du Centre, récemment achevée (l'étude, pas la faune, pour elle, il faut attendre encore un peu !) dont cette NAPA se fait l'écho.

Cette étude est détaillée, précise, documentée, solide... L'info qu'elle nous communique peut être crue et lorsque des doutes raisonnables existent, ils sont mentionnés. Pourtant, à sa lecture, je n'ai finalement rien appris qui n'ait été dit et redit depuis des décennies. Rien que nous n'ayons, à notre modeste échelle, déjà pointé du doigt. Avec quel résultat ?

Considérons quelques extraits de la conclusion de l'étude : « *L'Analyse indique clairement... la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les espèces sauvages dans l'ensemble de la région. Les caractéristiques du déclin des différentes espèces sauvages, les facteurs expliquant ces*

déclins, et la nature des réponses face à ces derniers varient d'un pays à l'autre mais aussi entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Toutefois, force est de constater que les espèces sauvages enregistrent un déclin spectaculaire et que les réponses sont insuffisantes pour faire face tant aux pressions de longue date (existant depuis des décennies) qu'aux nouvelles pressions apparues au cours des dernières années et qui s'intensifient rapidement. Des extinctions d'espèces ont été enregistrées au niveau national et, dans des cas extrêmes, dans l'ensemble de la région (rhinocéros noir et rhinocéros blanc) voire au niveau mondial (oryx de Libye). Selon les prévisions, d'autres extinctions vont se produire et à tous les niveaux... ».

C'est plutôt clair non ? Et finalement, pas nouveau. Cela a été dit, redit ; des livres ont été publiés, des films produits, des conférences, des congrès, des sommets tenus... Il existe plus de conventions internationales traitant du sujet que d'individus de certaines espèces au bord de l'extinction, devant nous, aujourd'hui ! Alors, avec tout cela, on est passé à l'action n'est-ce pas ? A voir...

« Les espèces sauvages et leurs habitats ne semblent pas être une priorité dans l'agenda politique des pays, ces derniers étant davantage préoccupés par des sujets apparemment plus immédiats tels que les guerres, les troubles civils, la pauvreté et la corruption. Néanmoins, dans certains cas, la concurrence à l'égard de ces habitats et d'autres ressources naturelles est une source de tension occasionnant des troubles et exacerbant la pauvreté. Ces tensions peuvent provenir de la demande concurrentielle pour exploiter ces ressources (par exemple, opposition entre, d'une part, des facteurs extérieurs d'ordre commercial et, d'autre part, l'usage coutumier ou

d'une autre nature par les communautés locales), et elles peuvent se traduire par une extrême dégradation du statut de ces ressources. La mondialisation de plus en plus marquée concernant l'utilisation des ressources en Afrique centrale et de l'Ouest signifie que les pressions actuelles et futures pesant sur les espèces sauvages et leurs habitats risquent d'être très différentes, et bien plus importantes, par rapport à celles observées dans le passé. Compte tenu de l'état critique des espèces sauvages, surtout en Afrique de l'Ouest où la disparition des forêts a été très nette et a conduit au déclin des populations animales, l'ampleur de ces pressions suggère que d'autres extinctions d'espèces se produiront si aucune mesure n'est prise. »

Bis repetita. La situation n'était pas bonne, elle ne s'est pas améliorée et pire, elle se détériorera... Mais oui, on le sait, on le voit chaque jour autour ou dans les parcs d'Afrique, de plus en plus sous pression. Tout le monde en parle, mais personne n'écoute vraiment. C'est une « vérité dérangeante » comme le disait Al Gore, en 2006, à propos du changement climatique. Une de ces vérités qu'on préfère ne pas entendre.

Je crois qu'il nous faudra bien plus que quelques engagements mous sur la hauteur du mercure dans les thermomètres de la fin du siècle pour nous rendre définitivement optimistes...

Le papaco, c'est aussi sur :

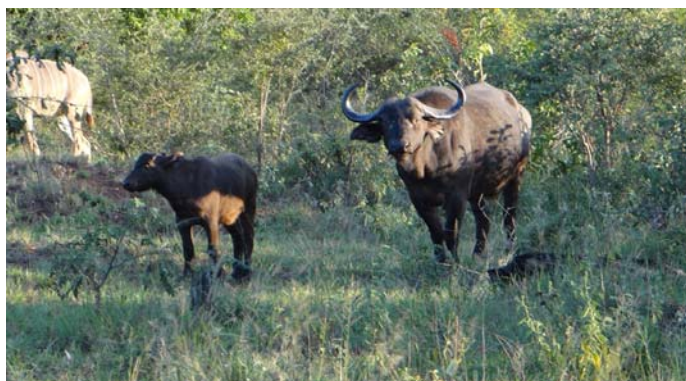


Twitter = @Papaco_IUCN
(https://twitter.com/Papaco_IUCN)

Et sur :



Facebook = facebook /IUCNpapaco
(<https://www.facebook.com/IUCNpapaco>)



MOOC sur la gestion des aires protégées... dernières semaines !

Notre MOOC a débuté le 26 octobre dernier et se poursuivra jusqu'au 13 décembre. Une formidable aventure jusqu'ici...

Quelques chiffres au 30 novembre :

3658, c'est le nombre d'**inscrits**. On compte **112 pays** représentés parmi les participants du MOOC (dont **75 %** en Afrique).

Le nombre de **visites** de **www.papaco.org** enregistrées en novembre : **13504**



Ça reprendra en 2016 !

<https://www.coursera.org/course/apafrique>

Analyse de situation de l'UICN concernant la faune terrestre et d'eau douce en Afrique du Centre et de l'Ouest

Par David P. Mallon, Michael Hoffmann et Philip J.K. McGowan avec le concours de Matthew J. Grainger, Fabrice Hibert et Nathalie van Vliet

Directions 1 à 6 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique

Cette NAPA présente le résumé d'une étude, initiée en 2011, sur l'état de conservation de la faune terrestre et d'eau douce en Afrique du Centre et de l'Ouest. Le rapport complet (163 pages) peut être consulté sur **www.papaco.org** ou sur le site de l'UICN – rubrique commission de survie des espèces.

Les objectifs de la présente analyse de situation étaient de :

i) résumer les informations disponibles sur la faune vertébrée terrestre et d'eau douce, de moyenne ou grande taille, présente en Afrique centrale et de l'Ouest ;

- ii) documenter les principaux impacts et facteurs de perte des espèces sauvages dans la région ;
- iii) examiner brièvement les mesures de conservation existantes et leur efficacité.



Analyse de situation de l'IUCN concernant la faune terrestre et d'eau douce en Afrique centrale et de l'Ouest

David P. Mallon, Michael Hoffmann et Philip J.K. McGowan
avec le concours de Matthew J. Grainger, Fabrice Hibert et Nathalie van Vliet



Document occasionnel de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'IUCN n°54



Produit avec le soutien de



Le document peut être téléchargé sur papaco.org à la rubrique « publications sur les AP »

Comme pour les autres analyses de situation de l'IUCN, ce rapport n'a pas vocation à fournir des recommandations ; par contre, il vise à servir de base de référence pour les parties prenantes ayant les moyens de prendre ou d'influencer les décisions et les politiques pour la région, afin d'oeuvrer « dans le but de stopper et de renverser la tendance au déclin des mammifères et de la diversité biologique en général dans la région »

Les principaux résultats de l'étude sont résumés ci-après :

1. Les 22 pays constituant l'Afrique centrale et de l'Ouest se caractérisent par une diversité physique et politique. L'importance de la

biodiversité de cette région est reconnue : en particulier, les forêts de Haute Guinée, les forêts afro-montagnardes au niveau de la frontière Nigeria/Cameroun et du rift Albertin, ainsi que le bassin du Congo sont largement jugés prioritaires en termes de conservation.

Mais ce patrimoine naturel est soumis à une immense pression. Selon les prévisions, la population humaine qui comptait environ 450 millions de personnes en 2013 devrait atteindre plus de 600 millions d'individus en un peu plus de dix ans, parallèlement à des taux d'urbanisation rapides (plus de 3 % dans pratiquement tous les pays).

À l'exception du Liberia, tous les pays d'Afrique centrale et de l'Ouest ont obtenu leur indépendance des puissances coloniales il y a moins de 50 ans ; les troubles civils, l'instabilité politique et les conflits violents sont largement répandus, et les tentatives de coups d'État sont nombreuses dans la région.

Parmi ces pays, 16 sont classés par les Nations Unies parmi les Pays les moins avancés (PMA) et 19 se situent en bas du classement (dans le dernier cinquième des pays répertoriés) selon l'Indice de développement humain (IDH). La gouvernance au sein de la région est généralement perçue comme faible ou inefficace, 18 de ces pays étant classés dans la moitié inférieure des pays répertoriés dans l'Indice de perception de la corruption (IPC).



La région considérée couvre 22 pays

2. La région dans son ensemble abrite 2 471 espèces d'amphibiens, d'oiseaux et de mammifères¹, dont environ 10 % sont menacées d'extinction ; parmi plus de 1 600 espèces de poissons d'eau douce dont la présence est connue, 17 % environ sont menacées.

Parmi toutes ces espèces, les vertébrés de moyenne ou grande taille ont connu un recul important de leur population dans l'ensemble de la région, et en particulier en Afrique de l'Ouest. Deux espèces de rhinocéros, le rhinocéros noir *Diceros bicornis* et le rhinocéros blanc du Nord *Ceratotherium simum*, ont disparu de la région au cours de la dernière décennie, même si elles existent encore dans d'autres parties du continent ; les derniers oryx de Libye *Oryx dammah* connus à l'état sauvage ont été observés dans les années 1980 et l'espèce est aujourd'hui éteinte à l'état sauvage.

La Gambie (8), la Mauritanie (7), le Sénégal (5) et le Mali (5) ont perdu au minimum cinq espèces de grands mammifères autochtones historiquement.

Espèce	Liste rouge de l'UICN (niveau mondial)	Liste rouge régionale (Afrique de l'Ouest)	
<i>Lycaon pictus</i>	EN	Sous-population en Afrique de l'Ouest	CR
<i>Panthera leo</i>	VU	Sous-population en Afrique de l'Ouest	CR
<i>Acinonyx jubatus</i>	VU	<i>A. j. hecki</i>	CR
<i>Giraffa camelopardalis</i>	LC	<i>G. c. peralta</i>	CR
<i>Tragelaphus derbianus</i>	LC	<i>T. d. derbianus</i>	CR
<i>Cephalophus ogilbyi</i>	LC	<i>C. o. brookei</i>	VU
<i>Redunca fulvorufula</i>	LC	<i>R. f. adamauae</i>	EN
<i>Kobus kob</i>	LC	<i>K. k. kob</i>	VU
<i>Oreotragus oreotragus</i>	LC	<i>O. o. porteوسي</i>	EN
<i>Damaliscus lunatus</i>	LC	<i>D. l. korrigum</i>	VU
<i>Alcelaphus buselaphus</i>	LC	<i>A. b. major</i>	NT

Statut mondial et régional, selon la Liste rouge, de certaines espèces de mammifères (hors primates) en Afrique de l'Ouest

En outre, les espèces ou sous-espèces dont la population mondiale se limite aujourd'hui à quelques centaines d'individus à l'état sauvage comprennent l'addax *Addax nasomaculatus*, la gazelle Dama *Nanger dama* (< 250), le gorille de la rivière Cross *Gorilla gorilla diehli* (< 300), et le cercopithèque dryade *Cercopithecus dryas* (< 200).

Les sous-populations régionales du lycaon *Lycaon pictus*, du lion d'Afrique *Panthera leo*, du guépard *Acinonyx jubatus*, de la girafe *Giraffa camelopardalis* et de l'élan de Derby *Tragelaphus derbianus* sont toutes en danger critique en raison de la faible taille et de la baisse de leur population.

D'autres espèces ou sous-espèces auparavant largement répandues, comme l'éléphant d'Afrique *Loxodonta africana*, le korrigum *Damaliscus lunatus korrigum*, le bubale de Lelwel *Alcelaphus buselaphus lelwel*, le vautour africain *Gyps africanus* et deux espèces de poissons-scies (*Pristis* spp.), ont connu un déclin spectaculaire dans l'ensemble de la région.



3. Au total, 2 186 aires protégées nationales ont été identifiées dans la région, couvrant actuellement environ 9,1 % et 10 %, respectivement, des zones terrestres d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.

Depuis la fin des années 1960, cette couverture a augmenté de manière significative. Environ 90 % de ces aires protégées se trouvent en Afrique de l'Ouest, sont de petite taille et se caractérisent majoritairement par des réserves dont le statut de gestion ne correspond pas aux catégories I-IV de l'UICN (par exemple, les réseaux d'aires protégées dans des pays comme le Nigeria ou la Côte d'Ivoire incluent de nombreuses forêts classées avec un statut de gestion peu clair).

Les aires protégées d'Afrique centrale ont tendance à être plus vastes et toutes les catégories de gestion sont représentées au sein de ces aires protégées. Au total, seules 209 aires protégées ont été déclarées comme relevant d'une catégorie de gestion de l'UICN, alors que certains sites dont le statut de gestion est « Non déclaré » correspondent probablement à la catégorie II de l'UICN (par exemple, la plupart des nouveaux parcs nationaux du Gabon).

¹ Les reptiles n'ont pas encore été évalués pour l'ensemble de la région (seulement pour Afrique de l'Ouest).

De plus, 188 aires protégées possèdent des désignations internationales, dont 17 sites inscrits à la Liste du patrimoine mondial au titre des critères de « biodiversité » ; parmi ces sites, 10 biens figurent sur la Liste du patrimoine mondial en péril, et 11 ont été évalués comme étant « critiques » lors d'une évaluation indépendante menée récemment.

Si l'on inclut les sites internationaux, la zone totale protégée atteint théoriquement 12,0 % en Afrique

de l'Ouest et 12,6 % en Afrique centrale. Des travaux menés par des ONG ont identifié 16 sites connus pour les dernières populations d'espèces hautement menacées qu'ils abritent, neuf d'entre eux se situant au Cameroun, et plus de 300 sites importants pour la persistance de la biodiversité aviaire. Cette étude identifie 337 sites de valeur pour la conservation des vertébrés terrestres menacés et Quasi menacés, de moyenne ou grande taille, et dont près d'un quart ne sont pas protégés au niveau national.

Pays	Données confirmées	Données probables	Données possibles	Données hypothétiques	Superficie de l'aire de répartition (km ²)	% de l'aire de répartition régionale	% de l'aire de répartition évaluée
<i>Afrique de l'Ouest</i>							
Bénin	916	48	188	0	13 672	8	53
Burkina Faso	4 477	320	320	200	19 874	11	71
Côte d'Ivoire	211	254	155	547	33 986	19	63
Ghana	857	344	138	58	23 715	14	42
Guinée	0	64	37	57	1 524	1	75
Guinée-Bissau	0	0	7	13	1 346	1	100
Liberia	25	99	99	1 363	15 977	9	63
Mali	344	0	0	0	31 881	18	100
Niger	85	0	17	0	2 683	2	100
Nigeria	0	0	108	667	22 968	13	37
Sénégal	1	0	0	9	1 090	1	100
Sierra Leone	0	0	80	135	1 804	1	59
Togo	4	0	61	0	5 032	3	74
Sous-total	7 107	942	938	3 049	175 552	100	65
<i>Afrique centrale</i>							
Cameroun	775	1 079	2 150	10 045	120 510	12	39
RCA	1 019	113	113	1 040	81 041	8	97
Tchad	454	0	2 000	550	149 443	15	26
CG	7 198	30 979	11 071	0	141 302	14	40
RDC	1 668	3 036	5 099	4 130	276 209	27	45
Guinée équatoriale	0	0	700	630	15 023	1	13
Gabon	4 996	30 511	12 103	29 642	221 706	22	94
Sous-total	16 446	65 104	26 310	46 037	1 005 234	100	55
Total	23 553	66 046	27 248	49 086	1 180 786	-	-

Estimations¹ des populations aux niveaux régional et national, en Afrique centrale et de l'Ouest, concernant les éléphants d'Afrique en 2012 (source : Elephant Database/Groupe CSE/UICN de spécialistes des éléphants d'Afrique (GSEAf) ; www.elephantdatabase.org)

4. Le déclin des espèces sauvages, en particulier en Afrique de l'Ouest, est attribuable à une importante perte d'habitat (avec des parcelles forestières aujourd'hui fortement fragmentées), ce qui est exacerbé par l'immigration et par la densité humaine de plus en plus forte, et se caractérise principalement par des coupes à blanc réalisées à grande échelle pour remplacer les forêts par des terres agricoles. Les taux de déforestation récents (1990-2010) ont été estimés à un niveau trois fois supérieur à ceux enregistrés en Afrique centrale.

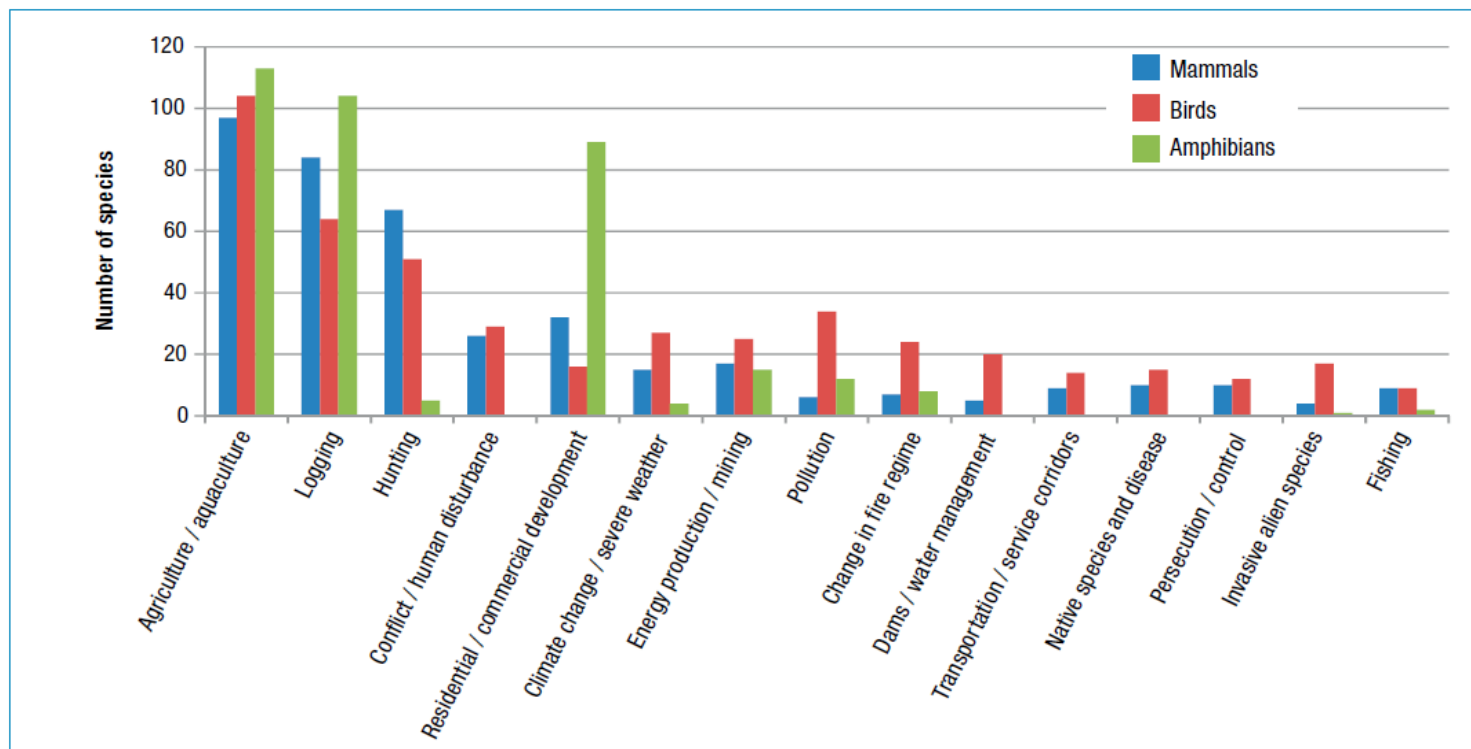
Les forêts d'Afrique centrale demeurent relativement intactes, mais environ un tiers des forêts font l'objet de concessions d'exploitation forestière. Néanmoins, il a été prouvé que, lorsque ces concessions sont gérées de manière adaptée, elles peuvent avoir des effets bénéfiques.

Parallèlement, les activités agricoles se développent à l'image du potentiel d'exploitation agricole reconnu de la région à l'égard de nombreuses cultures clés. La région a été et continue d'être soumise à une exploitation étendue et en augmentation de ses réserves minérales et

pétrolières, ce qui implique des activités artisanales et des opérations commerciales à ciel ouvert de grande envergure ; l'exploitation minière a déjà conduit à une réduction de taille et à un déclassement des aires protégées, notamment concernant un bien du patrimoine mondial.

Même lorsque les forêts restent intactes, la chasse au gibier de brousse prévaut, ciblant en particulier

les ongulés, et les taux d'exploitation atteignent parfois des niveaux non durables. Ces activités sont souvent exacerbées par des activités d'extraction, ouvrant la voie à des zones auparavant inaccessibles. Le commerce illégal des espèces sauvages portant sur l'ivoire et, plus récemment, les écailles de pangolins, à destination des marchés internationaux, est un autre facteur de déclin de ces espèces.



Principales menaces pesant sur les mammifères ($n = 129$), oiseaux ($n = 122$) et amphibiens ($n = 123$) menacés et Quasi menacés au niveau mondial, présents dans la région (source : Liste rouge des espèces menacées de l'UICN, version 2014.2)

Encadré : statut du lion d'Afrique *Panthera leo* par pays de son aire de répartition en Afrique de l'Ouest et du Centre

Sénégal : Une petite population relictuelle survit dans le PN du Niokolo-Koba (sud-est).

Guinée : Espèce potentiellement toujours présente dans le PN du Haut Niger et dans la Réserve de faune de Kankan.

Cameroun : Selon les estimations, 50 individus vivent dans le PN de Waza (tout au nord) et 150-250 dans le complexe de la Benoué (PN de la Bénoué, PN du Faro et PN de Bouba Ndjida, et zones de chasse environnantes au Cameroun), jusqu'au PN de Gashaka-Gumti au Nigeria (UICN 2006). À la Benoué, des preuves ont été obtenues à l'aide de pièges photographiques par De Longh et al. (2011).

Tchad : La principale population se trouve dans le PN de Zakouma.

RCA : Présence dans une large zone à l'est, incluant le PN du Manovo- Gounda St Floris ainsi que le Paysage de Chinko/Mbari-RF de Zémongo et les zones de chasse adjacentes.

Nigeria : Des populations isolées vivent dans la RG de Yankari et le PN du lac Kainji.

Gabon : Autrefois, cette espèce était présente dans la mosaïque forêt/ savane du sud. Elle était considérée comme probablement éteinte, jusqu'à ce qu'un jeune mâle ne soit observé dans le PN des plateaux Batéké début 2015.

CG : Présence signalée dans les plateaux Batéké (Chardonnet 2002) mais Aust & Nkulu (2005) n'ont recueilli aucun élément de confirmation. Enregistrée pour la dernière fois dans le PN d'Odzala-Kokoua, mais aujourd'hui probablement éteinte à cet endroit.



5. La législation nationale actuelle relative aux espèces sauvages et à la biodiversité au sens large est globalement inadaptée, même si son degré d'insuffisance est variable. La faiblesse de nombreux cadres juridiques nationaux nuit à la capacité des pays à remplir leurs obligations au titre des accords internationaux (tous les pays sont Parties à la CDB, à la CITES, à la Convention du patrimoine mondial et à la Convention de Ramsar ; concernant la CMS, la République centrafricaine ne l'a pas ratifiée et la Sierra Leone n'est pas encore une Partie contractante).

Par exemple, il est considéré que seulement quatre pays sont dotés d'une législation satisfaisant de manière générale les exigences de la CITES, et 11 pays font actuellement l'objet de notifications concernant la suspension du commerce pour une ou plusieurs espèces.

La plupart des pays (sauf le Liberia) possèdent un système judiciaire qui a été établi à l'époque coloniale. Quasiment tous les pays disposent d'une législation réglementant la chasse. Toutefois, il semble difficile de déterminer son fondement juridique (et son applicabilité) concernant les espèces protégées ; il n'est donc pas possible d'affirmer avec certitude que de véritables dispositions juridiques existent bel et bien pour protéger les espèces menacées nécessitant une telle protection.

6. La couverture des aires protégées n'est pas en bonne voie pour atteindre l'objectif de 17 % requis au titre de l'Objectif d'Aichi n° 11. Alors que la moitié des pays ont théoriquement déjà atteint les objectifs de couverture au niveau national, d'autres pays (en particulier la Mauritanie, le Liberia, la Gambie et le Mali) sont loin du compte.

Qui plus est, de nombreux sites importants pour la biodiversité demeurent sans protection dans la région, y compris plus d'un tiers des sites « Alliance for Zero Extinction » (Alliance pour une extinction zéro ou AZE) et les trois cinquièmes des sites Ramsar.

L'efficacité de la gestion des aires protégées a été évaluée de différentes manières. Les données disponibles à partir des indicateurs biologiques de performance, comme la déforestation et les tendances relatives aux populations sauvages, suggèrent que même si les aires protégées ont enregistré un déclin au niveau des grandes espèces sauvages, elles abritent toujours les meilleurs blocs d'habitats et, dans certains cas, les dernières populations de vertébrés.

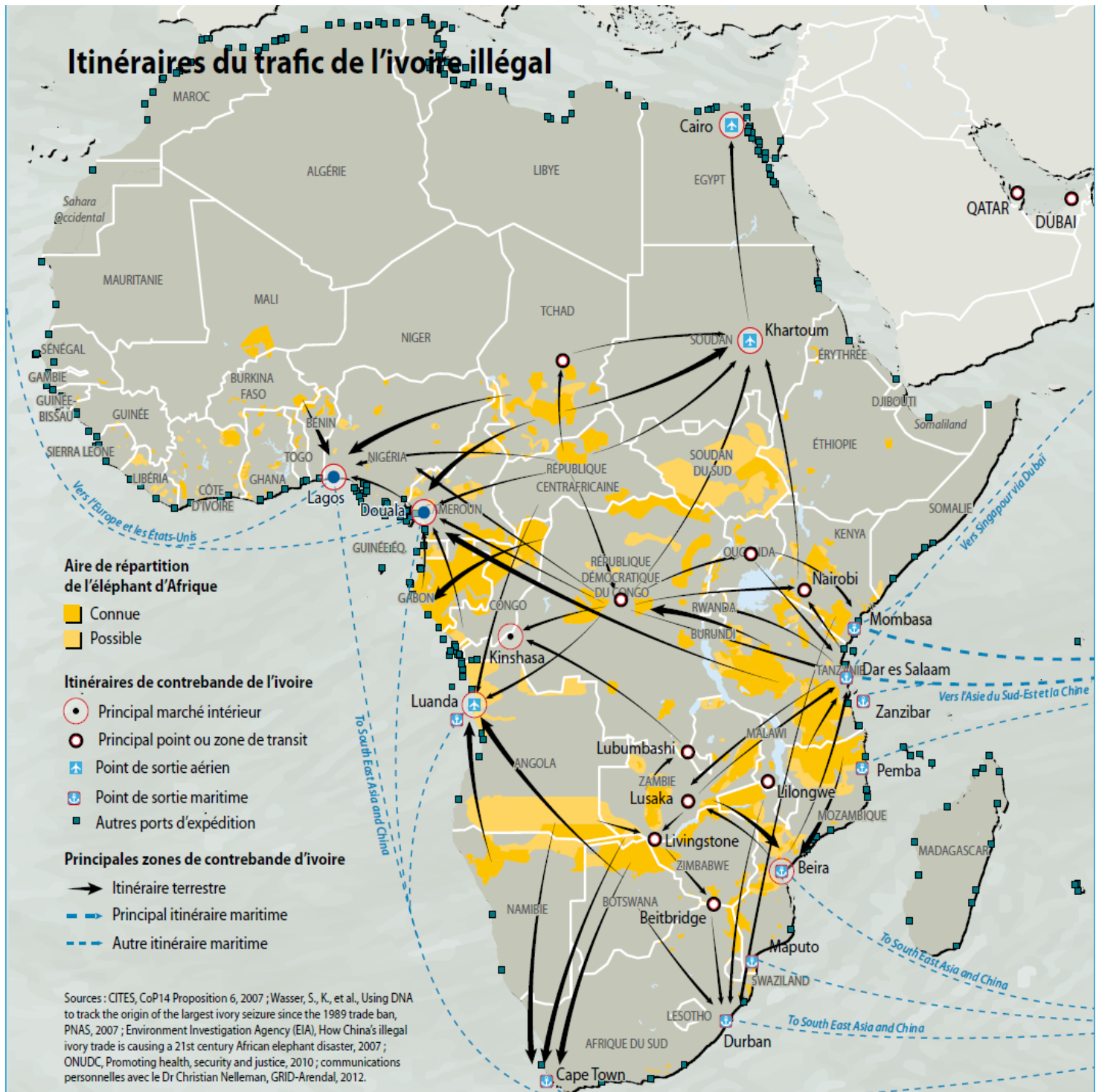


Toutefois, force est de constater que la gestion en tant que telle est médiocre pratiquement partout, principalement à cause de ressources inadaptées.

D'autres difficultés, dont la gravité varie d'un pays à l'autre, comprennent les pressions exercées par les communautés rurales à l'égard des terres ou d'autres ressources, la corruption et le braconnage, parfois aussi pratiqué par des bandes armées.

Pays	Lieu	PADD	Année	Superficie PADD (km ²)	Activité minière
Guinée	Mont Nimba (BPM)	Réduction de taille	1992	15.5	Prospection minierai de fer
RDC	Réserve de Basse Kando	Déclassement	2006	unknown	Exploitation minière

Exemples de rétrogradation, réduction de taille et déclassement d'aires protégées (« Protected Area Downgrading, Downsizing, and Degazettement » ou PADD) en raison de l'extraction ou de la prospection minière en Afrique. Une « réduction de taille » fait référence à une diminution de la superficie d'un parc, et un « déclassement » correspond à un retrait de protection officielle (source: Edwards et al. 2014; voir www.paddtracker.org).



Itinéraires du trafic de l'ivoire illégal (source : PNUÉ, CITES, UICN, TRAFFIC 2013).

7. Les données disponibles suggèrent que même si la chasse au trophée contribue de manière importante (quoique controversée) au réseau d'aires protégées *de facto* dans certains pays (comme le Cameroun et la République centrafricaine), son potentiel global est faible en termes de contribution à la conservation des espèces sauvages de la région.

En outre, son potentiel immédiat d'expansion à grande échelle en Afrique de l'Ouest est très limité, si tant est que ce potentiel existe.

De même, les attentes concernant l'écotourisme et son éventuelle capacité à fournir des incitations en matière de conservation peuvent être irréalistes, surtout si l'on considère que seulement quelques pays bénéficient de la stabilité politique et des populations d'espèces sauvages nécessaires au soutien de cette industrie.

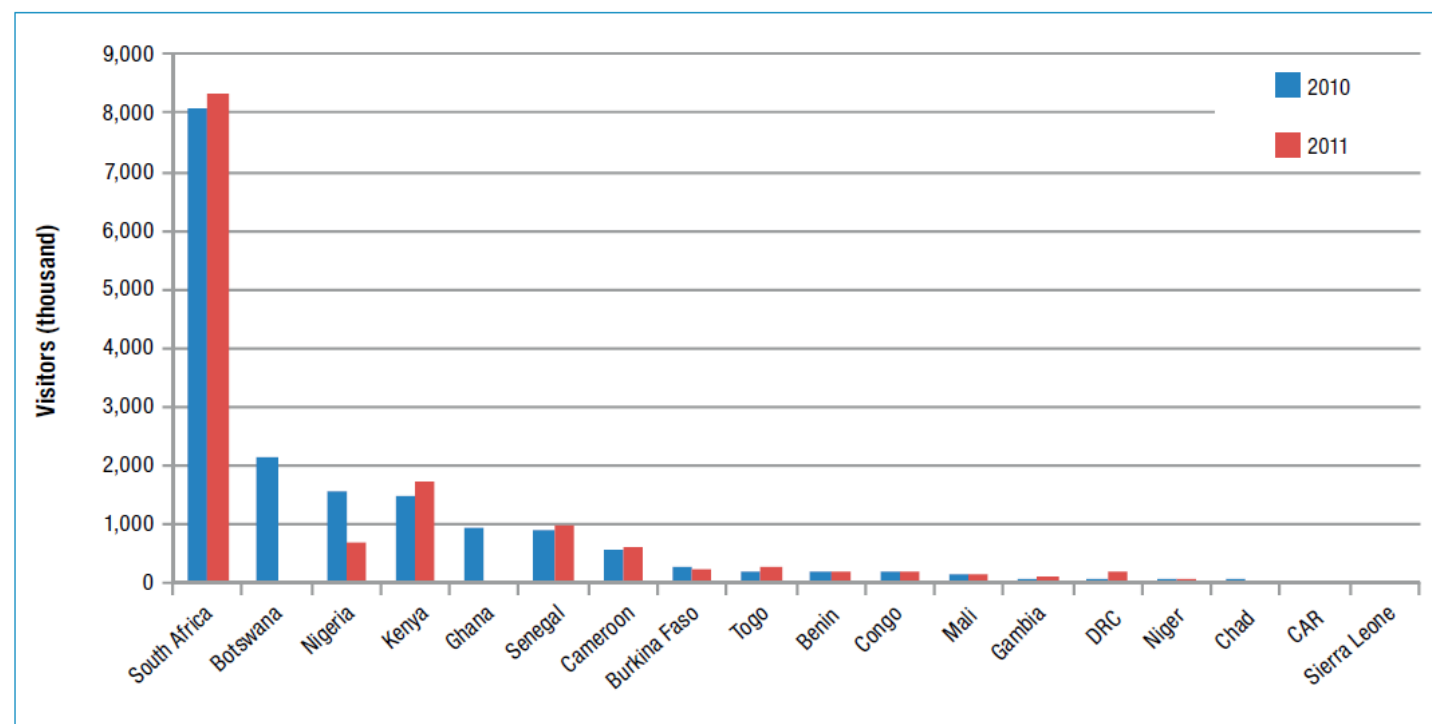
Pays	Nombre d'opérateurs	Nombre de guides de chasse	Nombre de clients/an	C.A. (millions d'USD)	Nombre d'animaux abattus/an	Nombre d'emplois
Afrique du Sud	1 000	2 000	8 530	100	53 885	5 500
Namibie		505	5 363	29	22 462	2 125
Tanzanie	42	221	1 654	27,6	7 034	4 328
Botswana	13		350	20	2 500	1 000
Zimbabwe	149	545	1 874	16	11 318	
Zambie	22		250	5	5 436	
Cameroun	23	47	175	2	960	1 200
RCA	19	41	150	1,4	738	900
Éthiopie	4	15	50	1,3	300	
Burkina Faso	14		300	1,0	994	280
Bénin	5		90	0,4	200	100
Tchad	1	1	10			
Total	1 292	3 375	18 796	203	105 827	15 433

Statistiques relatives à la chasse au trophée dans les principales destinations de chasse en Afrique (source: Lindsey et al. 2007).

Sans une inversion de tendance radicale en termes d'infrastructures, de sécurité et d'opportunités d'observation de la faune sauvage, l'écotourisme

est susceptible de rester largement sous-développé par rapport à d'autres régions d'Afrique.

Enfin, malgré des efforts et un investissement considérables, les initiatives de gestion communautaire des ressources naturelles pleinement déléguées pour gérer les ressources fauniques sont rares et ce potentiel reste largement inexploité en Afrique centrale et de l'Ouest.



Arrivées internationales de touristes (en milliers) dans les pays d'Afrique centrale et de l'Ouest en 2010 (source : Organisation mondiale du tourisme 2013). Afrique du Sud, Botswana et Kenya inclus à titre de comparaison. Aucune données disponibles concernant la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, la Guinée équatoriale, le Liberia et la Mauritanie.

8. Malgré des pressions considérables, une extrême complexité et une instabilité régionale, les organisations de la société civile possèdent d'excellents états de service en termes de soutien

et de défense des intérêts en matière de conservation des espèces sauvages de la région.

La plupart des grandes organisations intergouvernementales ont un siège régional ou une présence importante dans la région, et il existe plusieurs grandes initiatives régionales correctement financées, en phase secondaire ou ultérieure, notamment le Programme Régional pour l'Environnement en Afrique Centrale (CARPE) financé par l'USAID. Les ONG sont très actives et la plupart des grandes ONG internationales ont une présence importante (et durable) dans un ou plusieurs pays.

Ces investissements ont contribué de manière considérable au soutien de l'infrastructure des aires protégées et ont facilité l'établissement de nouvelles aires protégées. Néanmoins, selon les quelques données disponibles, il semblerait que les investissements des ONG (en particulier en Afrique de l'Ouest) soient en retard par rapport à l'Afrique de l'Est et australe.



Cette tendance semble également s'appliquer aux aides financières internationales dédiées à la biodiversité ; par exemple, l'Afrique centrale et de l'Ouest reçoit proportionnellement un financement moindre de la part

du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) que l'Afrique australe et de l'Est (peut-être en raison d'une faible performance en matière de mise en œuvre des projets).

Conclusion

La présente Analyse de situation a été réalisée pour éclairer les réponses à plusieurs résolutions formulées lors du 5^e Congrès mondial de la nature en 2012 (UICN), concernant l'état critique des grands vertébrés d'Afrique centrale et de l'Ouest.

Elle s'appuie sur un large éventail d'informations pour fournir des renseignements sur le statut de ces espèces, les sites importants, les pressions, la législation, l'efficacité des aires protégées, les mesures d'incitation communautaires en faveur de la conservation et les réponses institutionnelles.

En conclusion, force est de constater que les espèces sauvages enregistrent un déclin spectaculaire et que les réponses sont inadéquates pour faire face tant aux pressions de longue date qu'aux nouvelles menaces apparues au cours des dernières années et qui s'intensifient rapidement.

Des extinctions d'espèces ont été enregistrées au niveau national et, dans des cas extrêmes, dans l'ensemble de la région, et selon les prévisions, d'autres extinctions vont se produire, à tous les niveaux.

L'inadéquation des réponses s'explique par de nombreuses raisons, et la lutte contre les troubles civils, la pauvreté et l'extraction des ressources naturelles, pour ne citer que trois types des pressions, nécessitera des efforts considérables et consolidés.

L'une des questions à traiter de toute urgence est le manque d'homogénéité et d'adéquation entre les ensembles de données servant de référentiel au niveau mondial, y compris les ensembles de données concernant les aires protégées, les sites identifiés par l'intermédiaire de processus mondiaux et les espèces qu'ils abritent, et la législation nationale. L'harmonisation de ces ensembles de données permettrait de cibler les ressources rares plus efficacement.

Plus d'info :

www.papaco.org

ou

<https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/SSC-OP-054-Fr.pdf>

NAPA – CONTACTS

geoffroy.mauvais@iucn.org
beatrice.chataigner@iucn.org
marion.langrand@iucn.org

Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO
Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO
Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO

www.papaco.org et www.iucn.org

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN